

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept, le treize mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

Etaient présents : Mmes Nadine DURAND, Pascale GERVAIS BORDIER, Mireille TOURAILLES MM. Hugues ALORY, François GRANIER, Guillaume PIC, Olivier PLANARD, Geert SCHILTMANS, Yohan FELICIEN

Madame Sylvie FEUILLADE a donné procuration à Madame Nadine DURAND

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Mireille TOURAILLES, ayant été désignée, prend place au bureau.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux
- Avenant au contrat de prestation de maîtrise d'ouvrage du cabinet CEREG
- Choix de l'entreprise pour les travaux de sécurisation de la traversée du village tranche 2
- Organisation du planning des élections
- Emprunt pour les travaux du secrétariat et appartement
- Cession de Madame Desmet à la Commune
- Proposition d'un projet de construction d'un hangar
- Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

A l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 février 2017 est adopté. Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu est affiché en mairie et diffusé aux conseillers par voie télématique ou postale.

II. Indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux (2017/0013) :

Vu la délibération du 03 avril 2015 fixant les indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints, sur la base de l'indice 1015.

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification de l'indice sommital à compter du 01/01/2017

Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant augmentation de la valeur du point à compter du 01/02/2017 est de 56.2323

Considérant l'évolution de l'indice terminal de la fonction publique, passé de :

1015 à 1022 au 1^{er} janvier 2017 puis 1027 au 1^{er} janvier 2018

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

De fixer les conditions d'octroi de l'indemnité et son montant,

Au Maire, M. François GRANIER :

13,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 01/01/2017,

Aux trois adjoints, Mme Sylvie FEUILLADE, M. Olivier PLANARD, M. Guillaume PIC

6.60 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 01 janvier 2017,

À la conseillère municipale, Mme Nadine DURAND, une indemnité de 3,30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 01 janvier 2017.

Présents : 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

III. Avenant au contrat de prestation de maîtrise d'ouvrage du cabinet CEREG (2017/0014) :

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente au conseil l'avenant au bon de commande n°06/2014-03 en date du 08/10/2014 établi dans le cadre du marché de Maîtrise d'œuvre passé avec CEREG Ingénieurs Conseils en date du 18/04/2011. Il informe que l'avenant a pour objet le réajustement de la rémunération du maître d'œuvre en rapport avec l'augmentation du volume des missions confiées suite aux échanges avec le Conseil Départemental du Gard. L'augmentation est donc de 2142,00 € HT. Le montant de la rémunération passera de 5593,00 € HT à 7735,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte l'augmentation de 2142,00 € HT,
- Autorise le maire à signer l'avenant,
- Inscrit au budget les crédits nécessaires.

Présents : 09 Votants : 10 Pour : 7 Contre : 3 Abstention : 0

IV. Choix de l'entreprise pour les travaux de sécurisation de la traversée du village tranche 2 (2017/0015) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la consultation lancée selon la procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016) pour les travaux d'aménagement VRD de la traversée d'agglomération – Tranche 2.

Monsieur le Maire précise que la consultation a fait l'objet d'une publication au Réveil du Midi N°2454 du 3 au 9 Février 2017, conformément à l'article 34 du décret n°2016-360 du 25 Mars 2016.

Monsieur le Maire indique que 2 offres ont été déposées avant la date limite de remise des offres.

Au vu de l'analyse du Maître d'œuvre et du classement, l'offre économiquement la plus avantageuse a été attribuée à l'entreprise LAUTIER-MOUSSAC (Sous-traitant LACOMBE-BONNET), pour son offre d'un montant de 116 878.50 € HT, soit 140 254.20 € TTC.

Après examen des dossiers et après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve les modalités de consultation des entreprises sur procédure adaptée,
- Approuve le déroulement de la consultation
- Approuve le choix de l'offre de l'entreprise LAUTIER-MOUSSAC (Sous-traitant LACOMBE-BONNET), pour son offre d'un montant de 116 878.50 € HT, soit 140 254.20 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés, ainsi que toutes pièces relatives à son exécution.

Présents : 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

V. Organisation du planning des élections :

Un planning est établi pour la tenue des tables de vote pour les élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017. Le scrutin est ouvert de 8h00 à 19h00.

VI. Emprunt pour les travaux du secrétariat et appartement (2017/0016) :

Monsieur le Maire expose que pour financer les travaux du secrétariat et de l'appartement, il est nécessaire de contracter un emprunt. Il présente les deux offres qu'il a reçues de la caisse d'épargne et du crédit agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, un prêt à taux fixe dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet : travaux du secrétariat et de l'appartement

Montant : 30 000 €

Durée : 7 ans

Périodicité : annuel

Taux fixe : 1,03 %

Echéance : 4 464,09 € (1 an après le dépôt des fonds)

Frais de dossier : 45 €

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer le contrat de prêt à intervenir entre la Commune et la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

Présents : 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

VII. Cession de Madame Desmet à la Commune (2017/0017) :

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016/0044 du 5 décembre 2016 décidant l'acquisition d'une partie de la parcelle C527 pour la réalisation d'un trottoir le long de la route de Cannes. Il présente le plan d'alignement établi par le géomètre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle C527 pour 12 m² appartenant à Madame Desmet au prix de 50€ du m² soit 600 € ;
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et notamment la signature de l'acte d'acquisition.

Présents : 09 Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

VIII. Proposition d'un projet de construction d'un hangar :

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

IX. Questions diverses :

L'inauguration de la place du village est fixée le samedi 20 mai 2017 à 11h00.

Le comité des fêtes souhaite organiser un vide grenier le 1^{er} octobre.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 36.